

12 novembre 2015



1^{ère} édition des Trophées FNAIM 2015 Victoires des Professionnels de l'Immobilier

À l'occasion de son Congrès 2015, qui se tiendra les 14 et 15 décembre prochains au Palais des Congrès de Paris, la Fédération Nationale de l'Immobilier remettra ses premiers Trophées de l'Immobilier.

Valoriser les professionnels de l'immobilier, leur rôle et leurs actions ; mettre en lumière les démarches innovantes et autres initiatives originales menées en faveur du logement, ou pour améliorer l'image ou l'exercice de leurs métiers... tels sont les objectifs de ces nouveaux Trophées créés par la FNAIM.

Pour participer, il faut être un acteur de l'immobilier détenteur d'une carte professionnelle relevant de la loi Hoguet, adhérent ou non de la Fédération.

Organisés en **partenariat avec Le Journal de l'Agence**, les Trophées FNAIM 2015 récompenseront quatre lauréats dans les catégories suivantes :

- Trophée FNAIM VIP 2015 Transaction
- Trophée FNAIM VIP 2015 Location/Gestion
- Trophée FNAIM VIP 2015 Copropriété
- Trophée FNAIM VIP 2015 « Agir pour le logement »

Le comité de sélection, composé de membres experts de la profession, examinera les dossiers de candidature selon les 4 critères suivants :

- la capacité à partager et transmettre la passion du métier ;
- le caractère innovant de l'action ou organisation proposée ;
- l'aspect novateur et original de l'initiative ;
- l'exemplarité du parcours ou de l'action qui concourra dans la catégorie « Agir pour le logement »

Les lauréats des Trophées verront leur action ou démarche médiatisée sur divers supports de communication, notamment ceux de la FNAIM, et se verront offrir une page de publicité dans la presse locale.

De nombreux professionnels de l'immobilier, hommes et femmes, ont du talent : il faut le dire, le faire savoir, les faire connaître ! C'est tout l'enjeu de ces Trophées.

Date limite de retour des candidatures : 30 novembre 2015

En pratique

Dossier de candidature téléchargeable sur www.fnaim.fr

Pour toute question et dépôt de dossier : vip@fnaim.fr

Les dossiers peuvent également être renvoyés à : FNAIM/TROPHÉES FNAIM - 129, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Les images HD](#)
- [Toutes les informations sur la FNAIM](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>